



● ● ● ●
Procès verbal
Conseil Communautaire
24 septembre 2020
Présidé par Jean-Yves Brenier

Étaient présents

Karim AMEZIANE
Richard ARNAUD
Bernard ATTAUAY
Sandrine BADIE
Thierry BEKHIT
Martine BERT
Aurélien BLANC
Olivier BONNARD
Jean-Yves BRENIER
Lucette BRISSAUD
Bernard CASTILLA
Rémi CHATELAT
Nora CHEBBI
Christelle CHIEZE
Raymond CONTASSOT
Patrick COSSIAUX
Hervé COURTEJAIRE
Dominique DESAMY
Christiane DREVET
Alexandre DROGOZ
Cécile DUGOURD
David EMERAUD

Anne-Isabelle ERBS
Christian FRANZOI
Youri GARCIA
Frédéric GEHIN
Nicole GENIN
Corinne GEORGES
Grégory GIBBONS
Eric GILBERT
Christian GIROUD
Frédéric GONZALEZ
Sylvain GRANGER
Jérôme GRAUSI
Sophie GUILLAUD-PIVOT
Laurent GUILLET
Acuzena HERNANDEZ
Bernard JARLAUD
Estelle KELLER
Thierry LAGRANGE
Stéphane LEFEVRE
Frédérique LUZET
Jean-Pierre MARCEL
Annick MERLE

Daniel MICHOU
Eric MOREL
Léon-Paul MORGUE
Alain MOYNE-BRESSAND
Nathalie PEJU
Marie-Lise PERRIN
Didier PILON
Gilbert POMMET
Annie POURTIER
Joseph QUILES
Camille REIGNIER
Philippe REYNAUD
Yvon ROLLER
Jean-Yves ROUX
Simon SALAS
Maria SANDRIN
Jean-Louis SBAFFE
Francis SPITZNER
Eric TERUEL
Denis THOLLON
Frédéric VIAL

Étaient excusés et représentés

Maurice BELANTAN donne pouvoir à Dominique DESAMY
Alexandre BOLLEAU donne pouvoir à Frédérique LUZET
Nathan GOMES donne pouvoir à Jean-Louis SBAFFE
Nicole SITRUK donne pouvoir à Daniel MICHOU
Stéphanie TAVERNESE ROCHE donne pouvoir à Nora CHEBBI

Étaient excusés et absents

Jean-Yves CADO

Luc FOISSIER

Eric SUCILLON

Le président remercie le maire de la commune de Saint-Chef, Monsieur DROGOZ, d’avoir mis à disposition la salle de convivialité et rappelle que son inauguration est prévue le 26 septembre prochain.

Frédéric Gehin, 1^{er} Vice-Président, est nommé secrétaire de séance.

Des panneaux d’entrées de ville au nom des Balcons du Dauphiné ont été remis à l’ensemble des communes au début du conseil. Ils visent à assurer la visibilité du territoire.

Ces panneaux ont été financés par la collectivité : 200 unités pour un coût total de 12 000€ (60 € l’unité).

Les délibérations 1 à 15 seront votées à bulletin secret, par liste, et via le vote électronique afin de respecter le cadre réglementaire.

Les délibérations suivantes seront votées à main levée.

Le président questionne l’assemblée sur ce mode de faire, sans objection il est adopté.

Le président demande à l’assemblée l’autorisation de retirer la délibération, qui l’accepte La délibération relative à la convention de délégation de prestations de service avec le Gymnase Intercommunal de Montalieu Vercieu est retirée suite à des problèmes techniques.

Elle sera représentée au conseil communautaire ultérieurement.

L’assemblée n’émet pas d’objection.

- ***Le conseil d’administration approuve, à l’unanimité des membres présents et représentés (69 voix), le projet de compte rendu de la séance du 15 juillet 2020.***
- ***Le conseil d’administration approuve, à l’unanimité des membres présents et représentés (69 voix), le projet de compte rendu de la séance du 23 juillet 2020.***

RESSOURCES

A . Administration Générale

1. Désignation des représentants au conseil d’exploitation des régies d’eau potable et d’assainissement

➔ Rapporteur : le président - **Délibération**

Pour rappel, la Régie des eaux concerne 27 communes. Les autres communes étant rattachées au Syndicat des Eaux de la Plaine du Catelan et au Syndicat des Eaux des Abrets.

Le règlement demande de désigner 14 membres titulaires Conseillers Communautaires et 13 membres conseillers municipaux au sein de ces 27 communes.

Le vice-président en charge de la thématique siègera également au conseil de la régie.

Sur proposition des communes :

| Conseillers communautaires | Conseillers municipaux |
|----------------------------|------------------------|
| Sylvain GRANGER | Pierre Marie PRAL |
| Jean Yves CADO | Bruno GENEVAY |
| Alain MOYNE BRESSAND | Sébastien CANDY |
| Olivier BONNARD | Christophe RUIZ |
| Jean-Pierre MARCEL | Jean-Pierre BERTHELOT |
| Jean-Paul GIROUD | Jacques BOURSE |
| Corinne GEORGES | Pierre TESTE |
| Gilbert POMMET | Fernand MOREL |
| Baptiste CAROFF | Georges GROS |
| Karim AMEZIANE | Laurent RHONE |
| Patrick COSSIAUX | Michel MARTIN |
| Frédéric GONZALEZ | Louis MICHUT |
| Hervé COURTEJAIRE | René RABILLOUD |
| Didier PILON | |

● **La liste des représentants au conseil d’exploitation des régies d’eau potable et d’assainissement est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (67 Pour – 1 Contre – 1 Abstention).**

2. Désignation des représentants au CODIR de l’EPIC

➔ Rapporteur : le président - **Délibération**

L’EPIC est un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial qui porte l’office de Tourisme Intercommunal des Balcons du Dauphiné.

Son comité de direction est composé de 2 collèges : un collège de socio professionnels de 7 membres et un collège de conseillers communautaires au nombre de 8. Ce collège est proposé au vote suite aux dernières élections communautaires.

La parole est donnée à Frédérique Luzet– vice-présidente en charge de la politique touristique.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le tourisme est devenu une compétence intercommunale.

L’EPIC a été créée par délibération le 9 mai 2017 afin d’assurer la gestion de l’Office de Tourisme Intercommunal.

La proposition de la composition du CODIR pourrait être la suivante :

| Titulaires | Suppléants |
|---------------------|------------------|
| Frédérique LUZET | Nathalie PEJU |
| Philippe REYNAUD | Francis SPITZNER |
| Annie POURTIER | Maria SANDRIN |
| Emilie LOPEZ | Frédéric RUIZ |
| Clotilde DOUCHEMENT | Michèle BONIN |
| Estelle KELLER | Sylvain GRANGER |
| Alexandre DROGOZ | Jérôme GRAUSI |
| Jean-Pierre MARCEL | Eric MOREL |

Monsieur le président présente la liste des représentants issus du collège des socio-professionnels concernés par le développement touristique des Balcons du Dauphiné :

| Catégories | Titulaires | Suppléants |
|-----------------------------------|------------------|--------------------|
| Hébergement Restauration | Thierry REIGNIER | Laurent FAYARD |
| Gites et chambres d’hôtes | Lionel MENU | Mathilde MONTAGNON |
| Sites touristiques de loisirs | Thomas MONDON | Maud DACQUIN |
| Activités sportives et de loisirs | Martial MANIER | Fabienne ROBERT |
| Sites touristiques naturels | Alicia GILBERT | Patrick PERRAUDIN |
| Production locale | Olivier BOURGAUD | Amandine GAGNIEUX |
| Vie locale | José DIAS | Luc SAVOYAT |

Arrivée de monsieur Granger

- **La liste des représentants au CODIR de l’EPIC est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (Pour 66 – 4 Abstentions).**

Le comité directeur de l’EPIC se réunira le 30 septembre prochain à 18h30 à Morestel.

3. Désignation des représentants au conseil de surveillance de l’hôpital de Morestel

➔ Rapporteur : le président - **Délibération**

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné dispose d’un siège au conseil de surveillance. Il est proposé la candidature de Madame Pourtier au regard de sa délégation « avenir médical ».

- **La liste des représentants au conseil de surveillance de l’hôpital de Morestel est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (67 Pour – 1 Contre – 2 Abstentions).**

4. Désignation des représentants au conseil d’administration du collège de Saint Chef

➔ Rapporteur : le président - **Délibération**

Les Balcons du dauphiné disposent d’un siège titulaire et d’un siège suppléant.

Madame Erbs est candidate au poste de titulaire.

Un appel au suppléant est effectué. Monsieur Guillet se porte candidat pour la suppléance.

- **La liste des représentants au Conseil d’administration du collège de Saint Chef est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (68 Pour – 2 Abstentions).**

5. Désignation des représentants à la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Rapporteur : le président - **Délibération**

C’est une obligation pour les intercommunalités de plus de 5000 habitants de créer une commission qui statue sur l’ensemble des délégations de services publics (DSP).

Les Balcons du Dauphiné utilisent des DSP pour l’eau sur certaines communes ou encore la petite enfance.

Il est nécessaire d’élire 6 titulaires et 6 suppléants.

Les candidatures des membres faisant parties de l’exécutif et ayant une délégation en lien avec les DSP en œuvre sont proposées.

Il manque alors 1 titulaire et 6 suppléants.

La liste suivante est proposée aux votes :

| | Membres titulaires | Membres suppléants |
|---|---------------------------------------|--------------------|
| Représentants de la communauté de communes | Sylvain Granger | Frédérique Luzet |
| | Nora Chebbi | Daniel Michoud |
| | Stéphanie Tavernese Roche | Jean-Louis Sbaffe |
| | Annie Pourtier | Frédéric Gehin |
| | Laurent Guillet | Eric Morel |
| | Eric Gilbert | Francis Spitzner |
| Représentants des associations locales | Représentants de LO PARVI | |
| | Représentants d’OSEZ | |
| | Représentants d’Initiative Nord Isère | |

 **La liste des représentants à la CCSPL est adoptée à l’unanimité des membres présents et représentés (70 voix).**

6. Désignation des représentants à la commission locale de l’eau (CLE)

→ Rapporteur : le président - **Délibérations**

Il appartient au conseil communautaire de nommer un représentant à la commission locale de l’eau (CLE).

La CLE est une instance en charge du suivi du Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bourbre (SAGE).

Il est proposé la désignation de monsieur Granger au regard de sa délégation sur le grand cycle de l’eau et GEMAPI.

- **La liste des représentants à la CLE est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (68 Pour – 1 Contre – 1 Abstention).**

7. Désignation des membres du comité de programmation LEADER

→ Rapporteur : le président - **Délibération**

Le LEADER est un programme européen qui met à disposition du territoire des fonds (1.6 millions d’euros) en contrepartie de la mise en place d’un comité de programmation. Il s’agit de financement européen pour des projets territoriaux.

Il convient de renouveler le collège public de 9 membres suite aux dernières élections communales. Le collège privé demeure inchangé.

Madame Péju présente la liste proposée.

| MEMBRES COLLÈGE PUBLIC - COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER | |
|---|-------------------|
| TITULAIRES | SUPPLÉANTS |
| Communauté de Communes | |
| Nathalie PEJU | Olivier BONNARD |
| Rémi CHATELAT | Sylvain GRANGER |
| Frédéric GEHIN | Eric MOREL |
| Christian GIROUD | Jérôme GRAUSI |
| Frédérique LUZET | Alexandre BOLLEAU |
| Francis SPITZNER | Frédéric GONZALEZ |
| Jean-Yves BRENIER | Frédéric VIAL |
| Jean-Louis SBAFFE | Nora CHEBBI |
| Département | |
| Annie POURTIER | Annick MERLE |

- **La liste des représentants au comité de programmation LEADER est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (66 Pour – 4 Contres).**

Madame Péju indique qu’une réunion d’information pour les nouveaux membres du collège public est organisée le mercredi 30 septembre à 9h en mairie de Porcieu-Amblagnieu.

Les 4 prochains points concernent des remaniements de candidature sur certains syndicats suite au conseil du 23 juillet dernier.

8. Désignation des représentants au syndicat du lycée la Pleïade – suite à démission

➔ Rapporteur : le président - **Délibération**

Madame Chardon a démissionné du poste de titulaire et Madame Matillat en tant que suppléante.
Monsieur Martinez se porte candidat sur le poste de titulaire et Madame Chardon sur le poste de suppléante.
D’autres candidats peuvent se faire connaître ; personne n’intervient.

La liste suivante est proposée au vote :

| TITULAIRES | |
|---------------------------|---------------------|
| Claude MARTINEZ | Karine CADIER |
| Christophe LALICHE | Véronique HALITIM |
| Aurélie DOTHAL | Lucette BRISSAUD |
| Stéphanie TAVERNESE ROCHE | Martine PICHON |
| Estelle DOUTEL | Jonathan BADET |
| Sylvie BOGAS | Emmanuelle BOICHAUX |
| Thierry BEKHIT | Karim AMEZIANE |
| Edouard GONCALVES | Jennifer DEBAISIEUX |
| SUPPLEANTS | |
| Nora CHEBBI | Corinne GEORGES |
| Odile CHARDON | Philippe REYNAUD |
| Denis BOUVIER-PATRON | Dominique CROUZET |
| Sylvie DECHANOZ | Laure DEROULLERS |
| Marie Joséphine ESTEVES | Alexandre CONTAMIN |
| Eric PRUD’HOMME | Fernand MOREL |
| Joëlle VARCELICE | Acuzena HERNANDEZ |
| Léon Paul MORGUE | Yves MARTELIN |

- **La liste des représentants au syndicat du lycée la Pleïade est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (68 Pour – 2 Abstentions).**

9. Désignation des représentants au SICTOM de la région de Morestel – modification de la délibération 103-2020

➔ Rapporteur : le président - **Délibération**

Monsieur Crollard a accepté de devenir suppléant et de laisser son poste de titulaire à Monsieur Spitzner au vue de sa délégation sur les déchets et l’économie circulaire.

La liste suivante est proposée au vote :

| | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|----|---------------------|---------------------------|
| 1 | Sylvain JUPPET | Pascale CLEYET |
| 2 | Frédéric GONZALEZ | François MANON |
| 3 | Christian LEPREVOST | Corrine PERRET |
| 4 | Francis SPITZNER | Anne MATILLAT |
| 5 | Patrick ROSSI | Jean-Paul CROLLARD |
| 6 | David EMERAUD | Florian ALMA |
| 7 | Alain MOIROUX | Bruno PETROZZI |
| 8 | Eric TERUEL | Sylvie BOGAS |
| 9 | Nathalie PEJU | Jean-Marie OGET-PREVOT |
| 10 | Jean-Philippe BAYON | Gilbert BATHIER |
| 11 | Laurent GUILLET | Aurélie VINCENT |
| 12 | Corinne GEORGES | Colette ANGLADE |
| 13 | Gilbert POMMET | Isabelle MARTIN |
| 14 | Jean-Yves ROUX | Xavier FOURNET |
| 15 | Philippe FILLOD | Bernard ODET |
| 16 | Maurice BELANTAN | Michaël ENKIRCHE |

● **La liste des représentants au SICTOM de Morestel est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (67 Pour – 3 Abstentions).**

10. Désignation des représentants au SMND – modification de la délibération 104-2020

Rapporteur : le président - **Délibération**

Il est proposé d’intervir les sièges de Monsieur Pommet et de Monsieur Améziane. Monsieur Améziane deviendrait alors titulaire et Monsieur Pommet suppléant.

Aucun autre conseiller communautaire ne se porte candidat.

La liste suivante est proposée au vote :

| | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|---|-----------------------|---------------------|
| 1 | Frédéric GONZALEZ | Bruno PETROZZI |
| 2 | Denis BOUVIER-PATRON | Michel MARTIN |
| 3 | Sabrine SALERNO | Gilbert POMMET |
| 4 | Jean-Pierre BERTHELOT | Jean-René RABILLOUD |
| 5 | José QUILES | Marcel GAUTHIER |
| 6 | Grégory GIBBONS | Stéphane ROBERT |
| 7 | Francis SPITZNER | Sylvie BOGAS |
| 8 | Karim AMEZIANE | Gilles SAGE |

- **La liste des représentants SMND est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (67 Pour – 2 Contre – 1 Abstention).**

11. Désignation des représentants au SAGAV – modification de la délibération n°106-2020

➔ Rapporteur : Président - **Délibération**

Madame Perrin a démissionné de son poste de conseillère suppléante au SAGAV. Madame Sandrin se porte candidate.

La liste suivante est proposée au vote :

| Titulaires | Suppléants |
|------------------|---------------|
| Nicole SITRUK | David EMERAUD |
| Patrick FERRARIS | Maria SANDRIN |
| Rémi CHATELAT | |
| Catherine GRANGE | |

- **La liste des représentants au SAGAV est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (69 Pour– 1 Abstentions).**

12. Désignation des représentants au SEPEEC – suite à démission

➔ Rapporteur : le président - **Délibération**

Monsieur Guicherd a été contraint de démissionner de son poste de titulaire.
Il est proposé la candidature de Monsieur Garcia pour le remplacer.

La liste suivante est proposée au vote :

| Délégués titulaires | Membres suppléants |
|---------------------|----------------------|
| Sylvain GRANGER | Bruno GENEVAY |
| Youri GARCIA | Sébastien CANDY |
| David EMERAUD | Alain MOYNE-BRESSAND |
| Eric SUCILLON | Alexandre CLUCHIER |
| Alexandre DROGOZ | Anne-Isabelle ERBS |
| Agnès MOREL | Pascal SKUP |
| Louis BAILLY | Gérald WIELAND |
| Maurice COTTAZ | Maurice BELANTAN |
| Raymond CONTASSOT | Hélène POULAIN |
| Christophe CARRAS | Christophe RUIZ |
| Patrick DAMBONVILLE | Joël PERRISSEZ |
| Michel MEUNIER | Camille REGNIER |
| Bernard ODET | Stéphane LEFEVRE |
| Aimé VUAILLAT | Philippe MOITON |
| Patrick FERRARIS | Grégory PINET |

● **La liste des représentants SEPEEC est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (69 Pour – 1 Contre – Abstentions).**

13. Désignation des représentants au SYDCEHR

➔ Rapporteur : le président - **Délibération**

Le SYDCEHR est le Syndicat de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône.

Monsieur Michoud rappelle que ce syndicat assure la prévention contre les inondations du Rhône. Il a en charge notamment l’entretien des ouvrages.

Le travail s’effectue avec les communes les plus concernées par ce risque d’inondation qui sont Le Bouchage, Brangues, Groslée, Saint Benoit ainsi que les Avenières Veyrins Thuellin pour améliorer la gestion de crise face aux inondations.

Le syndicat regroupe deux communautés de communes : les Balcons du Dauphiné et Bugey Sud.

Les Balcons du Dauphiné possèdent 12 sièges de titulaires et Bugey Sud, 4 sièges. Cette répartition a été effectuée en fonction du linéaire appartenant à chaque intercommunalité et de la population.

Monsieur Granger prend la parole à son tour en indiquant que ce syndicat se composait, pour la partie Balcons du Dauphiné, de 12 titulaires et 6 suppléants.

Les candidatures des élus des communes touchées directement par cette thématique sont majoritaires. Cependant, il a été proposé d’ouvrir également les candidatures aux membres du bureau (3) ou d’autres communes intéressées par cette thématique et touchées indirectement par les inondations (Morestel et Saint Victor de Morestel).

La liste suivante est proposée au vote :

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|--------------------|-----------------|
| Sylvain GRANGER | Alain REPOSO |
| Frédéric VIAL | Paul BONNAVIAT |
| Frédérique LUZET | Antonio PEREIRA |
| Rémi CHATELAT | Maryse BILLET |
| Eric MOREL | Lucien MORALES |
| Robert PYOT | Eric MICHOU |
| Thierry LAGRANGE | |
| Daniel MICHOU | |
| Christophe PERRIER | |
| Annie POURTIER | |
| Joël BORDEL | |
| Laurent GUILLET | |

● **La liste des représentants au SYDCEHR est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (69 Pour – 1 Abstentions).**

14. Désignation des représentants au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

➔ Rapporteur : le président - **Délibération**

La CIID se substitue de plein droit à la commission des Impôts Directs sur l’évaluation foncière des locaux professionnels, des biens divers et des établissements.

Cette CIID nécessite un collège important.

Une liste de 20 titulaires et 20 suppléants est proposée par l’intercommunalité. Le percepteur choisira parmi ces candidatures 10 titulaires et 10 suppléants.

Chaque commune a été interrogée afin de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant)

Un arbitrage est nécessaire car il y a plus de candidats que de suppléants. Il est proposé de prendre les 20 premiers noms de chaque liste élaborée par ordre d’arrivée au secrétariat de la communauté de communes. Ce que l’assemblée accepte.

La liste suivante est proposée au vote :

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS ANNEE 2020

EPCI : LES BALCONS DU DAUPHINE – COMMISSAIRES TITULAIRES

| NOM | PRENOM | COMMUNES |
|----------------|---------|--------------------------------|
| JARLAUD | Bernard | MORESTEL |
| HOTE | Daniel | VILLEMOIRIEU |
| MOREL | Eric | TREPT |
| QUILES | Joseph | OPTEVOZ |
| ANGLADE | Colette | SALAGNON |
| REGEAMORTEL | Gérard | VASSELIN |
| VACHER | Paul | CREYS MEPIEU |
| MICHOUD | Daniel | LES AVENIERES VEYRINS THUELLIN |
| BILLON | Régine | VIGNIEU |
| JAS | Benoit | VENERIEU |
| NOYEL-BAUDET | Lydie | MONTCARRA |
| BRICNET | Alain | MONTALIEU VERCIEU |
| DONIN | Gisèle | SAINT MARCEL BEL ACCUEIL |
| PAVIET SALOMON | André | TIGNIEU JAMEYZIEU |
| PILLANT | Francis | VERTRIEU |
| COURTEJAIRE | Hervé | CHARETTE |
| GAGET | David | COURTENAY |
| MICHEL | Richard | ARANDON PASSINS |
| DECHANOZ | Sylvie | SAINT ROMAIN DE JALIONAS |
| LAVERGNE | Bernard | HIERES SUR AMBY |

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS ANNEE 2020

EPCI : LES BALCONS DU DAUPHINE – COMMISSAIRES SUPPLEANTS

| NOM | PRENOM | COMMUNES |
|-------------|------------|--------------------------------|
| KELLER | Estelle | MORESTEL |
| LASSALLE | Sylvie | VILLEMOIRIEU |
| BERT | Martine | TREPT |
| FOUR | Richard | OPTEVOZ |
| LAVOREL | Virginie | SALAGNON |
| MEUNIER | Michel | VASSELIN |
| CASTRO | François | CREYS MEPIEU |
| GARCIA | Youri | LES AVENIERES VEYRINS THUELLIN |
| DREVON | Chantal | VIGNIEU |
| FRANZOI | Christian | VENERIEU |
| SCANDOLIN | René | MONTCARRA |
| ROSSI | Patrick | MONTALIEU VERCIEU |
| OGER-PROVOT | Jean-Marie | SAINT MARCEL BEL ACCUEIL |
| ROUX | Elisabeth | TIGNIEU JAMEYZIEU |
| GROS | Bertrand | VERTRIEU |
| RODRIGUEZ | Christophe | CHARETTE |
| HECHT | Claire | COURTENAY |
| BLANC | Daniel | ARANDON PASSINS |

| | | |
|----------|--------|--------------------------|
| RAFFELLI | Gaël | SAINT ROMAIN DE JALIONAS |
| LAJOIE | Michel | HIERES SUR AMBY |

La liste des représentants à la CIID est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (67 Pour – 3 Abstentions).

15. Désignation de deux représentants de la communauté de communes au sein de la commission paritaire de la DSP avec la fédération Léo Lagrange.

➔ **Rapporteur : le président – Délibération**

La DSP gérant la petite enfance a été renouvelée en janvier 2019.

La convention prévoit une commission paritaire où siègeraient deux représentants des Balcons du Dauphiné. Il est proposé les candidatures de Madame Chebbi et de Madame Tavernese Roche au vue de leur délégation respective.

La liste des représentants au sein de la commission paritaire de la DSP avec la fédération Léo Lagrange est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (68 Pour – 1 Contre – 1 Abstention).

Monsieur Michoud indique aux membres élus au SYDCEHR que la réunion d’installation du syndicat est prévue le 28 septembre à 19h à la mairie des Avenières.

B. Ressources humaines

16. Règlement relatif à la mise en place du télétravail dans le cadre d’une démarche expérimentale

➔ **Rapporteur : Monsieur Blanc – Vice-président en charge de l’administration générale**

Le décret du 11 février 2016, modifié par le décret du 5 mai 2020, fixe les modalités de la mise en place du télétravail dans le cadre de la fonction publique.

Il est proposé une mise en place expérimentale du télétravail au sein des Balcons du Dauphiné.

Le télétravail avait déjà fait l’objet de discussions avant l’épidémie de COVID 19 ; cette dernière a accéléré sa mise en place. Cependant, à cet instant, le télétravail n’est pas une obligation du fait de l’état d’urgence sanitaire mais un choix fait par l’agent.

Il est souhaité que le télétravail bénéficie à un maximum d’agents lorsque le poste le permet et dans le respect du bon fonctionnement du service. Il sera possible de télétravailler de manière fixe (jours définis) ou occasionnelle (jours flottants).

L’objectif est d’améliorer qualité de vie et de santé au travail tout en s’inscrivant dans une démarche vertueuse dans le cadre du PCAET.

Le télétravail pourra également permettre à la collectivité de développer son attractivité dans le cadre du développement de son personnel. Chaque partie s’accorde à vouloir instaurer le télétravail sur un climat de confiance mutuelle.

Les modalités pratiques seront les suivantes : une expérimentation d’un an à compter du 1^{er} octobre, basée sur le volontariat ; chaque partie pouvant stopper le processus à tout moment.

Les droits et obligations de chaque agent sont identiques qu’il soit en présentiel ou en télétravail.

L’agent en télétravail se verra remettre une malette numérique lui permettant d’accomplir ses missions à distance.

A ce jour, l’intercommunalité est en capacité de doter plus de 60 agents selon les demandes.

Le nombre de jours de télétravail sera encadré. Les agents devront être présents sur site au moins 3 jours par semaine ; modulables en fonction du temps de travail de l’agent.

Cette proposition a été validée à l’unanimité par le Comité Technique et le CHSCT le 4 septembre. Un point sera fait en fin d’année 2020, en milieu d’année 2021 puis à la fin de l’année d’expérimentation.

La collectivité souhaite rester prudente et conserve un droit de veto en cas de constatation d’une incompatibilité pour le télétravail sur certaines missions.

Le conseil communautaire approuve, à la majorité des membres présents et représentés (69 pour – 1 contre), le règlement relatif à la mise en place du télétravail dans le cadre d’une démarche expérimentale.

16. Créations des emplois de collaborateurs de cabinet et inscription des crédits nécessaires

→ Rapporteur : Le Président - **Délibération**

Compte tenu de la taille de l’intercommunalité et dans le cadre du projet porté par les membres de l’exécutif actuel, il est nécessaire de créer un cabinet.

Le cadre législatif le permet dans la mesure où les Balcons du Dauphiné possèdent plus de 200 agents.

La communauté de communes a donc la possibilité de créer deux emplois de cabinet. Afin de porter le projet politique, il est souhaité de recruter un directeur (ou directrice) de cabinet et, éventuellement, un (ou une) chargé(e) de mission spécifique de manière à animer la réflexion autour du projet de territoire.

Monsieur Teruel demande s’il est possible de connaître les montants qui seront alloués à la création de ce cabinet.

Le président indique que ces montants correspondent à des montants maximums fixés de 1987 c’est-à-dire 90% du traitement le plus important de la collectivité.

La rémunération, dans le respect de ces montants, est ensuite calculée en fonction de l’expertise et de l’expérience de l’agent retenu.

- ***Le conseil communautaire approuve, à la majorité des membres présents et représentés (65 pour – 5 abstentions), la création des emplois de collaborateurs de cabinet et l’inscription des crédits nécessaires***

18. Fixation des indemnités des élus

→ Rapporteur : le Président - **Délibération**

Les indemnités des élus n’ont pas été votées au Conseil Communautaire précédent.

Il est donc précisé que ces indemnités seront appliquées rétroactivement, en fonction de la date d’élection de chaque membre du bureau.

Le président rappelle les taux attribués à chaque membre du bureau en fonction de de son élection.

- Président : 82,49 %
- Vice-président : 31 %
- Conseiller communautaire délégué : 6%

Le montant de l’enveloppe annuelle brute s’élève à 269 530,89 €

Monsieur Bonnard est favorable au taux maximum et ne souhaite pas remettre en cause cette décision. Il est conscient que ce ne doit pas être une priorité de début de mandat mais propose de réfléchir à la mise en place de modalités qui pourraient permettre la modulation des indemnités des élus en fonction de leur investissement.

Monsieur Thollon souhaite abonder dans le sens de Monsieur Bonnard. Il demande au président d’être vigilant sur l’investissement des membres du bureau et de communiquer en toute transparence auprès du Conseil Communautaire si certains membres du bureau ne remplissent plus les fonctions pour lesquelles ils ont été élus.

Le président indique qu’il fera en sorte que tout le monde travaille correctement afin que l’équipe entière puisse atteindre les objectifs fixés par ce mandat. Au besoin, il se réserve la possibilité de revenir en conseil communautaire pour une éventuelle modulation des indemnités.

- ***Le conseil communautaire approuve, à l’unanimité des membres présents et représentés (70 voix), la fixation des indemnités des élus proposés.***

C. **Finances**

19. Décision modificative : remboursement des chèquiers « Mon été aux Balcons »

Rapporteur : Le président - **Délibération**

Le trésorier a demandé une modification d’écriture concernant l’inscription des remboursements des chèquiers Mon été aux Balcons.

- ***Le conseil communautaire approuve, à l’unanimité des membres présents et représentés (70 voix), la décision modificative relative au remboursement des chèquiers “Mon été aux Balcons”***

ECONOMIE - AMÉNAGEMENT - ENVIRONNEMENT

A. Economie

20. Retrait des délibérations 114-2018 – cession d’une parcelle de terrain de 9057m² ; et 32-2019 – cession d’une parcelle de terrain de 481 m² - à Monsieur Sahin, PA de Buisson Rond, à Villemoirieu

→ Rapporteur : monsieur Giroud - **Délibération**

Monsieur Giroud indique que les délais entre le compromis et l’acte authentique sont assez longs. Compte tenu des évolutions, il est proposé de retirer les deux délibérations citées ci-dessus car malgré des prolongations de délai, la vente n’a pas abouti par manque de financement par l’acquéreur.

Afin d’être en sécurité, il est proposé d’annuler les délibérations relatives à la cession de ces parcelles, en complément des conditions suspensives de la vente.

Cela permettra également de pouvoir céder ces parcelles à d’autres acquéreurs sans délai.

En complément, il est demandé au Conseil Communautaire l’autorisation d’engager une procédure et éventuellement une négociation pour percevoir les sommes dues à l’annulation de la vente et couvrant les frais engagés par les Balcons du Dauphiné.

Des sommes étaient consignées sur le compromis. Monsieur Sahin a d’ores et déjà emis le souhait de pouvoir négocier ces montants à la baisse compte tenu du contexte économique.

L’exécutif, sous réserve de l’approbation par le Conseil Communautaire, a accédé à cette demande dans la mesure où la somme convenue couvre les frais de la communauté de communes.

La somme initiale est de 30 000€, elle passerait à 10 000€.

Monsieur Cossiaux prend la parole afin d’indiquer qu’il a reçu Monsieur Sahin. Son entreprise a beaucoup souffert pendant le confinement malgré un gros projet.

La clause pénale applicable le mettrait encore plus en difficulté. L’objectif est de négocier les indemnités au plus juste afin que ces dernières n’entraînent pas la disparition de cette entreprise.

Monsieur Giroud termine en précisant que l’idée principale est de trouver une solution acceptable par l’ensemble des parties.

Le conseil communautaire approuve, à l’unanimité des membres présents et représentés (70 voix), le retrait des délibérations 114-2018 et 32-2019.

21. Cession d’une parcelle de terrain de 3 337m² à MEGETECH - Monsieur Jonathan Barthelemy situé sur le PA de Buisson Rond – commune de Villemoirieu.

→ Rapporteur : monsieur Giroud – **Délibération**

La société MEGETECH possède déjà le terrain mitoyen à la parcelle que devait initialement acquérir Monsieur Sahin.

MEGETECH souhaiterait désormais acquérir une partie de la parcelle « ex SAHIN ».

Il est proposé de procéder à la cession de cette parcelle via les mêmes conditions financières fixées par les domaines : 3337m² environ sur la base de 25€ HT /m². La transaction s’élèverait à 83 425€ HT soit 100 110€ TTC.

La société a un projet immobilier sur cette parcelle dans le cadre de son développement.

Le conseil communautaire approuve, à l’unanimité des membres présents et représentés (70 voix), la cession d’une parcelle de terrain à la société MEGETECH, représentée par Monsieur Barthelemy située sur la PA de Buisson Rond à Villemoirieu.

22. Cession d’une parcelle de terrain de 6 201 m² à Madame Marie-Hélène Bonnet– PA de Buisson Rond - commune de Villemoirieu.

→ Rapporteur : monsieur Giroud – **Délibération**

Cette parcelle est la seconde partie du terrain vendu initialement à monsieur Sahin et dont la cession vient d’être annulée. Madame Marie-Hélène Bonnet, gérante du garage Bernard situé sur Crémieu, souhaite acquérir cette parcelle afin de pouvoir y installer sa concession afin de répondre aux normes demandées par Peugeot.

Les activités commerciales étant interdites sur cette zone, cette cession posait un problème juridique. Cependant cette activité correspond au cadre juridique fixé par cette zone.

La cession est basée sur une surface de 6201 m² sur la base de 28 € HT / m². La transaction s’élèverait à 173 628 € HT soit 208 353,60 € TTC.

Ce projet terminera la commercialisation sur Villemoirieu.

- **Le conseil communautaire approuve, à l’unanimité des membres présents et représentés (70 voix), la cession d’une parcelle de terrain à Madame Bonnet située sur la PA de Buisson Rond à Villemoirieu.**

23. Cession d’une parcelle de terrain d’environ 5 134 m² cadastrée section AK 378, à Monsieur Jérémy Blanc – Pôle Galilée (commune de Morestel).

➔ Rapporteur : monsieur Giroud – **Délibération**

Cette cession concerne la commune de Morestel. L’entreprise de Monsieur Blanc est une entreprise de travaux publics actuellement domiciliée sur la commune des Avenieres Veyrins-Thuellin. Monsieur Blanc a sollicité la communauté de communes pour un tènement de 5134 m² sur le Pôle Galilée de Morestel. Il s’agit de la dernière parcelle de l’opération.

Il est proposé de céder cette parcelle suivant l’estimation des domaines, au prix de 18€ ht/ m². La transaction s’élèverait à 92 412€ ht.

Monsieur Thollon souhaite intervenir sur la pertinence de la présence de certaines délibérations et de la perte de temps que cela engendre.

Il souhaiterait que les délibérations importantes soient priorisées en amont afin de pouvoir prendre le temps de discuter du fond plutôt que de la forme.

Le président indique que la réflexion sur ce sujet a déjà été lancée en bureau. Il s’agira pour le Conseil Communautaire de donner délégation au bureau pour un certain nombre de sujets qui sont relativement mineurs.

Monsieur Giroud complète en indiquant que la délégation au bureau sur ces sujets va être proposée.

Le président précise également que les délibérations ne sont pas lues en totalité pendant le Conseil ; le rapport étant envoyé en amont les élus doivent en avoir pris connaissance. Cependant, toutes les questions des élus en Conseil trouveront une réponse.

Madame Desamy s’interroge, dans le cadre de l’écologie et de la protection de l’environnement, s’il était judicieux de surélever ce terrain comme il est prévu de le faire dans ce projet.

Monsieur Giroud indique que le PLU de Morestel s’applique et que malgré la zone à risque, ce terrain est constructible. Monsieur Vial, en qualité de maire de la commune de Morestel indique que la commune, au travers de son PLU, fait appliquer ce qui est imposé par le SYMBORD.

- **Le conseil communautaire approuve, à l’unanimité des membres présents et représentés (70 voix), la cession d’une parcelle de terrain à Monsieur BLANC située au Pôle Galilée sur la commune de Morestel.**

24. Versement d’une avance remboursable à l’ACABRED, correspondant à la subvention LEADER obtenue pour l’action « kit nouveaux arrivants ».

➔ Rapporteur : monsieur Grausi – **Délibération**

Cette délibération a pour but d’approuver une avance pour la mise en place du kit du nouvel arrivant.

L’association des commerçants et artisans de la Boucle du Rhône a lancé la création d’un kit nouvel arrivant qui concerne environ 500 personnes dans lequel il y a diverses informations, des promotions commerciales, des réductions chez les entrepreneurs, des goodies...

Cette action est financée par le biais de LEADER , la CCI du Nord-Isère et aussi les Balcons du Dauphiné.

Cette délibération a pour but d’autoriser la communauté de communes à avancer le montant de la subvention LEADER (10 030 €), qui met un certains temps à être reversée aux associations.

Monsieur Grausi souhaite remercier Monsieur Basli, alternant sur ce projet, pour son travail sur ce kit nouvel arrivant.

Compte rendu – Conseil communautaire du 17/09/2020 – Approuvé à l’unanimité le 22/10/2020 (71 voix)
Madame Hernandez est invitée à prendre la parole en tant que membre de l’ACABRED.
Elle remercie la communauté de communes pour son soutien aux commerces de proximité.

- **Le conseil communautaire approuve, à l’unanimité des membres présents et représentés (70 voix), le versement d’une avance remboursable à l’ACABRED.**

Environnement

25. Exonérations de la TEOM 2021

➔ Rapporteur : monsieur Spitzner - **Délibération**

Monsieur Spitzner rappelle que, d’après le CGCT et le code des impôts locaux, l’intercommunalité a la possibilité d’exonérer de Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) certaines activités commerciales ou artisanales pour l’année 2021 sous réserve de prendre une délibération dans ce sens avant le 15 octobre.

Historiquement, il y avait trois manières d’appliquer cette mesure.

Sur le territoire de l’Isle Crémieu, collecté par le SMND, chaque commune transmettait la liste des entreprises à exonérer ainsi que le montant d’une redevance spéciale.

Sur les territoires des Balmes Dauphinoises et du Pays des Couleurs, collectés par le SICTOM, les entreprises sollicitaient directement l’intercommunalité en produisant les documents justifiant leur demande d’exonération.

Pour cette année, compte tenu du contexte sanitaire et du déficit d’informations aux professionnels, il est donc proposé de reconduire les pratiques antérieures.

Monsieur Pommet demande si les entreprises exonérées utilisent ou non le service de collecte des ordures ménagères. Monsieur SPITZNER répond que certaines entreprises sont collectées par le SMND pour les ordures ménagères ; d’autres font appel à des collecteurs privés.

Certaines entreprises sont exonérées mais soumises à une redevance spéciale qui ne tient pas compte de la valeur locative du bâtiment comme l’est normalement la Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères.

Monsieur Pommet souhaite en profiter pour relever le problème du taux unique de la Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères appliqué cette année pour les habitants.

Ce taux unique a entraîné la baisse de la TEOM pour certaines communes et une hausse pour d’autres. Il pense qu’il est important de se rendre compte de l’impact que peut représenter une telle hausse pour les habitants et estime qu’à ce jour, l’intercommunalité n’a pas assez communiqué sur cette décision. Les habitants ne comprennent pas cette augmentation pour un service égal au précédent voire même détérioré depuis le début de la crise sanitaire.

L’augmentation de la taxe n’est pas le bon moyen pour réduire les déchets.

Monsieur Spitzner connaît la problématique. L’absence de proposition de délibération avant le 15 octobre 2019 qui a automatiquement instauré un taux unique pour 2020. Monsieur Spitzner reconnaît qu’il y a eu un manque d’informations auprès des habitants de l’intercommunalité.

Monsieur Bonnard rappelle que les communautés de communes sont compétentes depuis plus de 15 ans en termes d’ordures ménagères. Différentes pratiques étaient suivies sur le territoire mais des travaux d’harmonisation avaient déjà été lancés lors du mandat précédent. Aujourd’hui, le taux unique est effectivement appliqué sur l’ensemble du territoire.

Ce taux unique fait que l’intercommunalité a une assiette globale de la recette que l’on dépende du SMND ou du SICTOM. L’ensemble des communes a été informé, en 2019, par courrier postal, que l’exonération des entreprises via proposition des maires serait supprimée. Un second courrier a été ensuite envoyé aux entreprises précédemment exonérées leur indiquant que pour bénéficier de cette exonération, des justificatifs devaient être présentés.

Cette exonération sans justificatif pose un problème en terme de concurrence déloyale en premier lieu ; deux commerçants voisins n’auraient pas les mêmes charges à imputer à leur activité par exemple, mais cela veut également dire que l’exonération est payée par le reste des contribuables.

En délibérant dans ce sens, la décision risque de ne pas être juridiquement valable. Monsieur Bonnard demande le retrait du principe d’exonération sur la volonté des communes ; seules les entreprises justifiant de la collecte de leur déchets par une société privée peuvent prétendre à cette exonération.

Monsieur Roller souhaiterait qu’une discussion sur le SMND, en règle générale soit ouverte. Le service se dégradant de plus en plus, les décharges sauvages se multiplient ce qui coûte cher aux communes. La manière de traiter les déchets et le service n’est pas adapté aux besoins de la population.

Le président entend et partage ces remarques sur lesquelles il a déjà été interpellé. Un travail a été entrepris pour que les communes relevant du SMND puissent le quitter et intégrer le SICTOM.

Il sera ensuite possible de mettre en place un réel travail sur le territoire sur la manière de traiter les déchets et leur recyclage ainsi que l’amélioration du service proposé aux administrés. La remise en cause des exonérations semble pour cette année en particulier, très difficile à mettre en œuvre. De plus les commerçants, lorsqu’ils sont interrogés ne comprennent pas de quoi on leur parle.

Par conséquent, il faut travailler, en amont, avec les chambres de commerce et les unions commerciales. Les pratiques étant tellement ancrées, un courrier ne suffit pas à la bonne compréhension de la démarche.

Monsieur Reynaud précise que dans le cadre de ce travail pédagogique sur les déchets, il serait pertinent d’adresser un courrier aux habitants de Tignieu afin de leur expliquer la philosophie des décisions prises sur cette thématique.

Le président précise que la décision du taux unique est due à une non délibération. L’assemblée ne s’étant pas exprimée avant le 15 octobre de l’année en cours, le taux unique a été automatiquement appliqué. Le taux de 10.25% était le taux déjà appliqué sur le reste du territoire.

Monsieur Bonnard précise que le taux est fixé en fonction de ce que demandent les syndicats. La fixation du taux n’est pas une compétence de la commune. Monsieur Bonnard souhaite également relever le problème de la redevance qui ne dépend pas de la compétence des Balcons du Dauphiné. Pour finir il souhaite attirer de nouveau l’attention des élus communautaires sur la possible illégalité de la délibération soumise au vote.

Monsieur Guillet souhaite préciser que le COVID est également passé par là. Certaines entreprises ont d’ores et déjà de gros problèmes de trésorerie.

Il indique qu’au travers de ce taux unique, la taxe incitative pourra être mise en place. De plus, l’application de ce taux unique est une obligation légale.

Madame Merle indique que l’essentiel du problème est de savoir s’il est possible de délibérer légalement sur cette exonération et demande un éclairage de la part du président. Le président répond que la délibération telle que présentée est identique à celles présentées en 2017, 2018 et 2019.

Le président clôt les débats en indiquant qu’il s’agit aujourd’hui de pérenniser l’existant car, à l’heure actuelle, les commerces ne sont pas prêts.

- ***Le conseil communautaire approuve, à la majorité des membres présents et représentés (28 pour – 4 contre – 38 abstentions), la proposition d’exonération de la TEOM 2021 pour les entreprises citées en annexe.***

EAU ET ASSAINISSEMENT

26. Rapports d’activités 2019 des délégataires des services de l’eau potable et de l’assainissement

- DSP Crémieu (SUEZ)
- DSP Montalieu-Porcieu (SAUR)

➔ **Rapporteur : monsieur Granger – Délibération**

Les rapports ayant été envoyés en amont, les élus communautaires ont déjà pris connaissance des documents. Il est donc proposé de simplement répondre aux questions, le cas échéant.

L’assemblée accepte.

Monsieur Thollon souhaite intervenir de manière générale sur la thématique de la gestion de l’eau. L’intercommunalité délègue la compétence à des sociétés privées sur certains territoires. Pour d’autres, ce sont les syndicats qui ont la charge de la gestion de l’eau et de l’assainissement via la Régie des Balcons du Dauphiné.

Sur ce mandat, il faudra faire le choix de renouveler ou non, les délégations de service public.

De manière générale, en matière d’eau et d’assainissement, un travail très important est à mener du fait du vieillissement des infrastructures et de la sécheresse que l’on connaît chaque année.

Il faudra également harmoniser la gestion et l’entretien de ces infrastructures.

Des choix seront à faire ; les tarifs appliqués aux administrés vont forcément augmenter.

L’agence de l’eau a indiqué que des subventions seraient proposées pour aider les intercommunalités à moderniser leurs équipements de gestion d’eau. Il n’est pas encore précisé si ces aides seront pérennisées ou non.

Monsieur Thollon estime que désigner un seul vice-président pour la gestion de l’eau, aussi dynamique soit-il paraît léger au vu des enjeux de la thématique, et de la masse de travail à venir.

Le président indique qu’un conseiller délégué, monsieur Guillet, en charge de l’assainissement est déjà nommé pour épauler monsieur Granger sur cette problématique.

Il lui paraît également important de se doter techniquement ; il ne s’agit pas là uniquement de politique.

Monsieur Granger remercie monsieur Thollon pour sa bienveillance.

Il confirme sa motivation et indique qu’il y a en effet, besoin d’un débat de fond à avoir et qu’il aura lieu.

Pour l’instant il faut déjà valider l’existant pour pouvoir ensuite travailler sur l’avenir.

Les financements de l’agence de l’eau sont existants et vont perdurer ; il faudra donc les mobiliser et prioriser les besoins.

Ces sujets seront travaillés en commission.

Monsieur Pommet précise qu’il faut comprendre que l’eau est précieuse et qu’il faudra, à l’avenir, faire attention à son gaspillage.

Monsieur Moyne Bressand indique qu’il y aura deux sujets lourds et importants pour l’intercommunalité qui sont les déchets ainsi que l’eau et l’assainissement. Il faudra prendre en considération les eaux pluviales. La question sera de savoir si le coût sera à la charge des communes ou des Balcons du Dauphiné.

Le président précise que ces sujets seront travaillés avec la Régie.

- ***Le conseil communautaire approuve, à l’unanimité des membres présents et représentés (70 voix), le rapport d’activité 2019 relatif à la DSP de Crémieu***

- ***Le conseil communautaire approuve, à la majorité des membres présents et représentés (70 voix), le rapport d’activité 2019 relatif à la DSP de Montalieu-Porcieu***

27 à 32. Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services d’eau potable et d’assainissement

➔ Rapporteur : monsieur Granger – **Délibération**

Ces délibérations seront traitées ensemble mais votées individuellement. Monsieur Granger indique qu’il s’agit d’une obligation règlementaire.

Les Balcons du Dauphiné ayant pris la compétence, en 2021, il n’y aura qu’un seul rapport d’activité pour la Régie.

- ***Le conseil communautaire approuve, à l’unanimité des membres présents et représentés (70 voix), le RPQS 2019 relatif au SIEPC.***
- ***Le conseil communautaire approuve, à l’unanimité des membres présents et représentés (70 voix), le RPQS 2019 relatif au syndicat de Choezeau-Panossas.***
- ***Le conseil communautaire approuve, à l’unanimité des membres présents et représentés (70 voix), le RPQS 2019 relatif au syndicat mixte d’assainissement du Girondan.***
- ***Le conseil communautaire approuve, à l’unanimité des membres présents et représentés (70 voix), le RPQS 2019 relatif au syndicat d’assainissement de la Plaine de Faverges.***
- ***Le conseil communautaire approuve, à l’unanimité des membres présents et représentés (70 voix), le RPQS 2019 relatif au syndicat d’assainissement de Marsa.***
- ***Le conseil communautaire approuve, à l’unanimité des membres présents et représentés (70 voix), le RPQS 2019 relatif au syndicat intercommunal des eaux de Montalieu-Porcieu.***

Départ de Madame Regnier.

33 et 34. Conventions avec les ASA d’irrigation de Charette-Courtenay et de de Jalionas-Leyrieu – Prestation de services

➔ Rapporteur : monsieur Granger - **Délibération**

Les ASA sont des associations regroupant des irrigants, qui sont essentiellement des agriculteurs.

Les ASA de Charette-Courtenay et de Jalionas-Leyrieu sont accompagnées par l’intercommunalité pour la gestion de leur réseau. Il s’agit souvent d’agriculteurs n’ayant pas de services pour lesquels les Balcons du Dauphiné proposent leur expertise technique.

- ***Le conseil communautaire approuve, à l’unanimité des membres présents et représentés (69 voix), la convention de prestation de services avec l’ASA d’irrigation de Charette-Courtenay***
- ***Le conseil communautaire approuve, à l’unanimité des membres présents et représentés (69 voix), la convention de prestation de services avec l’ASA d’irrigation de Jalionas-Leyrieu***

35. Convention de délégation de prestations de service avec le Syndicat Intercommunal du Gymnase de Montalieu-Vercieu

→ Rapporteur : monsieur Granger - **Délibération**

➤ La délibération a été retirée.

HABITAT ET LOGEMENT

36. Logement social – Contribution 2020 à l’ADIL de l’Isère

→ Rapporteur : le président - **Délibération**

L’ADIL est l’Association Départementale d’Information sur le Logement.

L’ADIL effectue des permanences sur notre territoire pour permettre l’information des usagers sur les droits et aides en matière de logement.

La contribution à l’ADIL 2020 s’élève 6967€. Les crédits correspondant ont été votés au budget 2020.

● ***Le conseil communautaire approuve, à l’unanimité des membres présents et représentés (70 pour – abstentions), la convention d’attribution d’une subvention à l’ADIL de l’Isère pour 2020***

37. Logement social PLH Balcons du Dauphiné - Action 4 Réhabilitation – Subvention Alpes Isère Habitat – 40 logements, Clos des Capucins à Crémieu

→ Rapporteur : le président - **Délibération**

Le PLH des Balcons du Dauphiné a été voté en 2019.

Cette délibération correspond au PLH avec la demande d’une subvention de 74 000€ de la part de Alpes Isère Habitat (ex OPAC) dans le cadre d’un projet de réhabilitation à Crémieu.

● ***Le conseil communautaire approuve, à l’unanimité des membres présents et représentés (69 voix), la convention d’attribution d’une subvention à Alpes Isère Habitat***

Retour de madame Reignier.

38 et 39. Garanties emprunt logement social OPAC 38 – Communes de Saint Chef et de Tignieu-Jamezieu

→ Rapporteur : le président - **Délibération**

Le règlement voté en 2017 par les Balcons du Dauphiné règlemente les garanties d’emprunt.

Les communes concernées ont validé les garanties d’emprunts pour les projets les concernant à hauteur de 65%.

Les Balcons du Dauphiné doivent délibérer pour garantir les 35% restant de chaque emprunt.

● ***Le conseil communautaire approuve, à l’unanimité des membres présents et représentés (70 voix), le contrat de garantie d’emprunt pour la commune de Saint Chef.***

● ***Le conseil communautaire approuve, à l’unanimité des membres présents et représentés (70 voix), le contrat de garantie d’emprunt pour la commune de Tignieu Jamezieu.***

40. Remboursement des frais de scolarité des enfants issus de la communauté des gens du voyage de la commune de Frontonas

→ Rapporteur : le président - **Délibération**

● ***Le conseil communautaire approuve, à l’unanimité des membres présents et représentés (70 voix), le remboursement des frais de scolarité des enfants issus de la communauté des gens du voyage de la commune de Frontonas***

Madame Merle remercie les Balcons du Dauphiné pour leur soutien dans ces problématiques.

CULTURE – TOURISME – EQUIPEMENTS SPORTIFS

A. Equipements sportifs :

41. Fixation des tarifs de la piscine des Balcons du Dauphiné pour l’année scolaire 2020-2021

→ Rapporteur : Madame Pourtier – **Délibération**

La grille tarifaire a été transmise dans le rapport. La piscine est un équipement phare des Balcons du Dauphiné accueillant en priorité les élèves du territoire. Elle est ouverte au public en dehors des horaires réservés au scolaire.

- **Le conseil communautaire approuve, à l’unanimité des membres présents et représentés (70 voix), les tarifs fixés pour l’accès à la piscine des Balcons du Dauphiné pour l’année scolaire 2020-2021.**

Questions diverses

- ✓ Urbanisme : ce service, qui touche toutes les communes, est en souffrance. Monsieur Teruel souhaiterait savoir si des recrutements sont en cours.
Il relève également la nécessité pour les petites communes d’avoir un soutien de la communauté de communes.
- Monsieur Giroud reconnaît le problème du manque de moyens humains dans ce service. Il indique qu’un nouvel agent est arrivé en début de semaine et qu’un instructeur est en cours de recrutement.
Au vu du nombre de dossiers aujourd’hui, les contacts avec les communes sont limités au minimum afin de pouvoir absorber le retard et éviter au maximum les accords tacites d’autorisation d’urbanisme. Monsieur Giroud prend cependant note de la demande de Monsieur Teruel.

Le président complète le propos de Monsieur Giroud. Une structuration est en cours ; un nouvel organigramme sera prochainement présenté aux élus.
Un des objectifs de cette structuration est de pouvoir apporter un soutien humain aux communes.
Des formations seront également proposées aux élus.

L’assemblée n’ayant plus de question, le président clôt les débats en se disant ravi des échanges de ce jour et remercie l’assemblée.

Xx La séance est levée à 20H30 xX